



Coronavirus Covid 19

INFORMATIONS AUX FINANCES

Compte rendu conférence audio ministérielle du 20 mars 2020

Une conférence téléphonique sur la situation liée au COVID 19 au sein du ministère de l'action et des comptes publics a eu lieu ce vendredi 20 mars en présence des ministres Darmanin et Dussopt. Elle n'a duré que 45 minutes du fait de problèmes techniques.

LA CGT A DEMANDÉ AUX MINISTRES

- de toute urgence la suspension du jour de carence jusqu'à la levée du confinement. La CGT se bat toujours pour l'abrogation de cette mesure mais l'urgence sanitaire exige une décision rapide. Son maintien, incompréhensible, est contraire au mot d'ordre « rester chez vous ».
- la communication doit être clarifiée : la règle ce n'est pas le télétravail, c'est le confinement, ne doivent aller travailler que les collègues qui remplissent des missions essentielles qui ne peuvent pas l'être par le télétravail.
- la reconduction tacite pour les collègues contractuels dont le contrat arrive à échéance pendant le confinement.
- la reconnaissance en accident de travail pour les personnels contaminés dans le cadre de leur mission.
- La situation actuelle n'appelle pas à une baisse des droits des travailleurs, mais au contraire à leur renforcement ; sinon ce gouvernement alimentera la colère et la panique.
- des mesures encore plus drastiques de lutte contre la propagation de l'épidémie, en outre-mer, les infrastructures de santé étant plus fragiles qu'en métropole.

Elle a souligné que la mise en œuvre n'était pas encore homogène partout, mais que la situation s'améliorait, grâce notamment aux échanges avec les organisations syndicales.

Les CHSCT doivent donc se tenir partout en audioconférence en présence des médecins de prévention et assistants des services sociaux afin de régler les difficultés au plus prêt.

Nous avons rappelé que si l'épidémie ne justifiait pas un droit de retrait généralisé qui mettrait le pays totalement à l'arrêt et aggravant ainsi les conséquences de la crise sanitaire ; le droit de retrait ne doit pas être interdit.

Les collègues appelés à se déplacer sur des missions non définies comme essentielles dans les plans de continuité, ou devant assumer des missions essentielles sans disposer des protections prévues par les autorités sont légitimes à exercer leur droit de retrait.

Si les ministres veulent éviter les recours au droit de retrait, qu'ils évitent d'exposer les collègues de manières injustifiées.

La CGT exige la mobilisation des moyens financiers et humains à la hauteur de la crise.

Les agents et salariés des finances ne sont pas des sous-citoyens, ils doivent bénéficier de toutes les précautions possibles pour ne pas être contaminés et ne pas être vecteurs de propagation.

Après avoir remercié les agents, le ministre Darmanin a tenu à préciser que la règle n'était pas le confinement mais de travailler, si possible en télétravail.

Une attestation permanente, et non plus journalière sera disponible dans les prochains jours pour certains collègues.

Une possible adaptation de la campagne IR est à l'étude.

Les contrôles douaniers de lutte contre la fraude doivent continuer.

S'agissant de la journée de carence le ministre Dussopt est en réflexion...

Prochaine conférence avec les ministres mardi 24 mars matin.

Montreuil, le 20 mars 2020 .

POINT AU 20 MARS 2020

388 agents sont identifiés atteints du Covid-19 : 278 DGFIP 63 Douane 19 Centrale 17 INSEE 13 DGE. Il ne s'agit que des chiffres recensés, les arrêts maladies sont plus nombreux.

25 870 agents donc moins de 21% sont présents physiquement dans les bureaux : dont 22000 Dgfp

250 SG Centrale

22,5% sont en télétravail

37,6% en ASA au total 80% des agents au domicile